

Comité Départemental de l'Education Nationale du 26 mai 011

- Déclaration liminaire FNEC-FP-FO - Déclaration sur la revalorisation de l'IRL
- Déclaration sur les emplois Aide A la Direction d'école

Déclaration liminaire de la fédération Force Ouvrière de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle (FNEC-FP-FO)

Monsieur le Préfet, *même si nous regrettons son absence*, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Madame la Présidente du Conseil Général, Mesdames et Messieurs,

Ce CDEN se tient au moment où se multiplient délégations et rassemblements des personnels pour exiger le maintien des classes et des postes. Après les rassemblements unitaires devant le Rectorat, les Inspections Académiques, ce sont maintenant une multiplication de délégations qui demandent à être reçues au ministère.

Aucune suppression de poste n'est justifiée. En application de la Révision Générale de Politiques Publiques c'est une politique de destruction du service public en réponse à l'exigence de 100 milliards d'euros de réduction des déficits publics d'ici 2014 contre les services publics !

Ainsi l'enseignement public devrait payer son tribut : alors que 3900 élèves supplémentaires sont attendus pour l'enseignement public du premier degré, le gouvernement prévoit 8967 suppressions de postes auxquelles vont s'ajouter 4800 emplois de personnels enseignants du second degré et 600 emplois de personnels administratifs.

Aujourd'hui j'aurai aimé m'adresser directement à Monsieur le Préfet, car dans ces conditions, Monsieur l'Inspecteur d'Académie n'a pas les moyens de mettre en place une rentrée satisfaisante.

Au CTP les 4 organisations syndicales présentaient un vœu commun qui se concluait ainsi :

« Pour le bon fonctionnement des écoles, le CTPD, réuni à l'Inspection Académique le 7 avril 2011 demande à M. le ministre de l'Education Nationale la restitution de tous les postes retirés à notre département. »

Monsieur le Préfet nous vous demandons de relayer ce vœu auprès de l'état dont vous êtes le représentant.

Dans le cas contraire, c'est une rentrée des plus difficiles qui nous attend avec pour le premier degré, après les 50 postes fermés l'an passé, ce sont encore 63 postes que le ministère veut reprendre malgré les 1000 élèves supplémentaires prévus.

En continuant à faire la sourde oreille, le Ministre contraint l'Inspecteur d'Académie à fermer 63 classes, et de ne prévoir que 26 ouvertures. Il contraint l'Inspecteur d'Académie à laisser la brigade de remplacement inchangée avec ses cohortes de maîtres absents non remplacés, chaque jour.

Et c'est une nouvelle attaque qui s'opère face aux réseaux d'aide aux élèves en difficulté avec la suppression de 46 postes « vacants » de postes E et G situés dans les quartiers les plus difficiles. Avec aucun départ en stage E et G à la rentrée, c'est ni plus ni moins que la poursuite de la liquidation de l'aide spécialisée dans ce département.

Par ailleurs, la politique ministérielle contraint les Inspecteurs d'Académie à sortir de leurs prérogatives au détriment de celles des maires chargés de l'inscription scolaire dans leur commune et de l'affectation dans les différentes écoles.

La circulaire de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, relayée par les IEN, qui fixe la capacité d'accueil de chaque école, en fonction d'un nombre de classes déterminé par cette carte scolaire, revient à globaliser l'ensemble des effectifs d'une commune, contraignant les directeurs à refuser des élèves sans pouvoir prétendre à une ouverture de classe. Elle contraint les municipalités à modifier, au coup par coup, les secteurs scolaires pour équilibrer les effectifs. Nous dénonçons cette gestion « à flux tendu », au détriment des conditions de travail des enseignants et des élèves.

Monsieur le Préfet,

Force Ouvrière rappelle son opposition aux globalisations dont l'objectif est d'économiser des postes au détriment des conditions de travail et d'enseignement.

La fédération FO de l'enseignement, avec les personnels, refuse les conséquences de ces conditions budgétaires qui vont désorganiser encore plus les conditions de travail et d'enseignement dans les classes et les écoles et exige le maintien de tous les postes ordinaires et spécialisés, le départ en stage CAPA-SH option E et G nécessaires pour le maintien des RASED.

Nous refusons les suppressions de postes administratifs, déjà l'an dernier nous nous étions opposés au remplacement des secrétaires d'IEN partant à la retraite par des personnels en contrats précaires. Ces postes doivent être occupés par des emplois statutaires.

Nous refusons la précarisation forcée des EVS, Aide A la Direction d'école menacées tous les 6 mois d'être rejetées au chômage pendant que les écoles seraient privées de secrétariat alors que la charge administrative devient de plus en plus lourde face aux multiples enquêtes et statistiques et surtout face aux 24 pages du projet d'école qui vient d'arriver.

Monsieur le Préfet, cette carte scolaire en l'état contraint les personnels à la grève et contraint les parents à la manifestation. Monsieur le Préfet, la fédération Force Ouvrière vous demande de transmettre ces revendications auprès de l'Etat afin qu'une rentrée scolaire digne de ce nom puisse se faire dans ce département dans le calme et la sérénité. Je vous remercie de votre attention.

CDEN - FNEC FP Force Ouvrière - Jeudi 26 mai 2011 - Revalorisation de l'IRL

Comme chaque année, il est à l'ordre du jour d'examiner le montant de l'indemnité représentative de logement pour les instituteurs.

Comme chaque année, nous demandons de ne pas diminuer le parc des logements de fonction et de les réserver à tous les enseignants du premier degré qui en feraient la demande.

Comme chaque année, nous nous retrouvons devant une opposition d'intérêt de nos collègues : entre ceux qui peuvent bénéficier d'une IRL très loin de représenter un réel loyer et ceux qui restituent cette IRL sous forme de loyer étant devenus professeurs des écoles logés par la commune en appartement de fonction. C'est donc dans ces conditions, ne voulant léser aucun collègue, que notre fédération refusera de prendre part au vote, mais en revendiquant de nouveau :

le retour à un corps unique d'enseignants du premier degré avec les avantages des instituteurs, le droit au logement, une retraite à 55 ans, une formation initiale rémunérée, une carrière calculée sur la grille des PE.

Dans ce cadre nous aurions chaque année le privilège de voter pour une augmentation de l'IRL contrairement à ce qui est proposé aujourd'hui.

CDEN - FNEC FP Force Ouvrière - Jeudi 26 mai 2011 – Emplois Aide A la Direction d'école

La fédération FO de l'Education nationale s'est toujours située sur un terrain de défense des personnels et a toujours refusé les tables rondes, dialogues sociaux où il était question de gérer la pénurie.

Dans ce cadre, nous avons refusé de choisir quelles écoles bénéficieraient ou non d'un emploi à la fonction d'Aide A la Direction.

Ni ce projet, ni les précédents ne peuvent être recevables dans la mesure où des écoles vont être privées de secrétaires alors que le travail de direction s'alourdit d'année en année.

L'utilisation de base-élève, la multiplication d'évaluations avec saisies en ligne, les incessantes enquêtes statistiques pour compléter les tableaux de bord des IEN, l'introduction de statistique-bilans de plus en plus nombreuses dans les 24 pages du projet d'école, et bientôt, selon le ministre, la saisie en ligne du livret de compétences des élèves, tout ceci rend indispensable la présence pérenne d'un secrétaire dans toutes les écoles avec : une formation, une définition de ses tâches, un emploi statutaire.

Dans ce sens notre fédération réaffirme sa position :

pas un seul secrétaire sans école, pas une seule école sans secrétaire !

Par ailleurs la réduction du nombre de postes renforce le mépris qui est réservé aux personnels sous contrats précaires. Qu'en est-il du réemploi pour ceux qui sont arrivés au terme de leurs 24 ou 60 mois d'éligibilité?

Pour ceux qui ne sont pas encore arrivés à ce terme, bénéficieront-ils de 6 mois supplémentaires ?

En début de semaine, une note, par boîte électronique, provenant du lycée Vauvenargues à Aix , stipulait qu'aucun contrat CUI ne serait renouvelé au 30 juin 2011. La colère monte dans les écoles...

Monsieur le Préfet, confirmez vous que ces personnels, après une exploitation éhontée dans la précarité, étaient renvoyés à la misère, au mépris de toute dignité du salarié ?

Pour ceux qui seront nouvellement embauchés avec un contrat de 6 mois, il semble que le renouvellement ne soit plus envisagé, condamnant les écoles à former de nouveaux secrétaires tous les 6 mois.

Est-il encore question de les faire travailler 24 h payées 20 h ou moins ?

Les personnels en contrat CUI qui arrivent au terme du temps prévu par leur contrat aidé vont-ils être « réinsérés » et obtenir un véritable emploi selon l'objectif du dispositif ?

Qu'en est-il de la formation annoncée haut et fort et que personne n'a encore vue dans les écoles mais qui est pourtant partie intégrante des contrats? De même, les personnels pourront-ils officiellement valider leurs acquis ?

Monsieur le Préfet notre fédération vient de vous adresser un courrier dans ce sens et nous attendons, avec les personnels concernés, impatiemment, vos réponses.